

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Mon honorable ami oublie ce qu'il a fait lui-même. Ce travail a été commencé par l'ancien gouvernement, et je ne fais que continuer.

M. FOSTER : Cela se peut, mais nous voulons savoir la raison. Est-ce que l'on prétend que le chemin est rendu dangereux par la construction du pont ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : C'est cela.

M. WALLACE : C'est là une dépense très extraordinaire, et nous devrions avoir de plus amples renseignements.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : C'est pour la réparation du quai de protection construit en 1885 le long du chemin de fer Intercolonial, à Montmagny. Le quai a été construit pour prévenir l'érosion des bords de la rivière, et pour restaurer le chemin. On prétendait que la construction du quai de l'Intercolonial a été la cause de la destruction du chemin. Le travail a été commencé par l'ancien gouvernement, et j'ai suivi ses traces.

M. WALLACE : Je crois que le gouvernement aurait dû donner quelques raisons sérieuses pour une dépense de ce genre. Les explications que le ministre a données ne sont pas du tout une justification. Cela veut dire tout simplement qu'un chemin public a besoin de protection, et que le gouvernement du Canada intervient pour aider la municipalité.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : L'ingénieur en chef m'informe qu'il a fait un examen personnel des travaux, et que la destruction du chemin a été causée par la construction d'un quai pour le chemin de fer Intercolonial. Personnellement, je n'en sais pas grand'chose, et je ne sais pas pourquoi le travail a été commencé par mon département.

M. WALLACE : Je crois que le ministre pourrait discontinuer les travaux, jusqu'à ce qu'il ait découvert si leur continuation peut être justifiée.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Le rapport de mes officiers m'a convaincu que les travaux doivent être continués.

M. HAGGART : L'honorable ministre prétend-il que les travaux ont été commencés par l'ancien gouvernement ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui.

M. HAGGART : Je crois qu'il y a dans le département que je présidais naguère, un rapport à l'effet que le chemin de fer n'était pas du tout responsable.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je suis informé qu'il y a eu un mandat spécial pour pourvoir au coût des travaux, un mandat du gouverneur général.

Sir CHARLES TUPPER : Je demanderai au ministre des Travaux publics de me permettre de retourner en arrière pour un instant, vu que

M. FOSTER.

je n'étais pas présent lorsque les affaires de la Nouvelle-Ecosse ont été discutées. Je veux lui demander si son attention a été appelée sur le brise-lames de Cow Bay, dans le comté de Cap-Breton. Le brise-lames de Cow-Bay, comme mon honorable ami pourra le constater en faisant des recherches dans son département, est une amélioration pour laquelle on a dépensé une forte somme de deniers publics ; et l'ancien gouvernement était prêt, s'il eût pu faire adopter ses prévisions budgétaires, à accorder une somme d'argent pour réparer cet ouvrage. Il est survenu une tempête qui a beaucoup endommagé ce brise-lames, et je crains que si l'on ne prend pas des moyens de protéger cet ouvrage, il ne s'ensuive une grande perte de deniers publics. J'aimerais voir l'honorable ministre étudier cette question, afin de s'assurer s'il n'y a pas nécessité urgente, exigeant une dépense immédiate d'argent afin de prévenir une perte publique sérieuse.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je m'occuperai certainement de cet ouvrage pendant la vacance.

Sir ADOLPHE CARON : Est-ce que cette somme de \$4,000 pour la rivière du Sud suffira pour terminer les travaux ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je crois que cette somme couvrira toute la dépense, bien que je ne puisse l'assurer positivement.

Sir ADOLPHE CARON : Mon honorable ami connaît cet ouvrage aussi bien que moi, pour avoir passé sur cette partie du chemin de fer Intercolonial. Je ne suis pas prêt à attaquer ce crédit de \$4,000, bien que je considère que, venant de la part d'un gouvernement qui doit réparer les erreurs de celui qui l'a précédé, c'est une excuse assez pitoyable que de dire que les travaux sont continués parce qu'ils ont été commencés sous l'ancien gouvernement. Mon honorable ami connaissait cet ouvrage comme il le connaît, et comme je le connais moi-même. J'aimerais lui demander s'il ne croit pas que \$4,000 seront plus que suffisants pour subvenir aux besoins du chemin de fer Intercolonial. L'honorable député sait que l'on a discuté pendant des années et des années au sujet de cette jetée. Cette même question est venue devant le parlement en plus d'une occasion, et l'honorable ministre sait que c'est une question discutable de savoir si la construction de la jetée dont il parle nuit au chemin. Il n'y a aucun doute que cet ouvrage sera très utile à la municipalité, mais je ne crois guère qu'il ait droit à l'appui du gouvernement fédéral.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Comme je l'ai dit, je ne suis pas en position de déclarer si cette somme sera suffisante, mais j'espère qu'elle le sera. Quant à entreprendre de réparer toutes les erreurs de l'ancien gouvernement, je crois que ce serait là une entreprise au-dessus de mes forces.

M. WALLACE : J'en suis encore à me demander pourquoi ces travaux ont été entrepris, et pourquoi on les continue. Le ministre des Travaux publics a déclaré qu'ils ont été commencés en 1895. J'ai sous la main les prévisions budgétaires de 1894-95, et je n'y trouve aucune somme affectée à